

50ème Film Fest Gent

10 – 21 octobre 2023

COMPETITION POUR LE COURTMETRAGE D'ETUDIANT D'ÉCOLE BELGE DE CINÉMA - REGLEMENT 2023

Film Fest Gent organise une compétition pour courts-métrages des étudiants d'écoles belges de cinéma. **Son objectif est de souligner l'importance du court-métrage et d'encourager de jeunes réalisateurs.** Un jury spécial devra désigner : le **Prix pour le Meilleur Court-métrage belge d'étudiant.** Le public aura l'occasion de récompenser l'un des films avec **THE PACK Prix du Public.**

1. Conditions de participation

Art. 1 - Films produit entre **1/9/2022 et 7/9/2023** dans une école belge de cinéma (formation à temps plein comme INSAS, IAD, KASK, Sint-Lukas, RITCS, Narafi, Luca C-mine) peut participer à la présélection. Chaque film sera visionné par au moins un membre du comité exécutif du festival qui décidera de sa sélection.

Art. 2 - Les films participants ont une durée maximale de 30 minutes.

Art. 3 - Les films participants sont en DCP, 35 mm ou bien en fichier digital.

Art. 4 - Les films sont présentés en version originale (sous-titrées anglais) et intégrale.

Art. 5 - Les candidatures sont acceptées **jusqu'au 8 septembre 2023**: en fichier digital envoyé à eindwerken@filmfestival.be. Aucun droit d'entrée (entry fee) doit être payés pour cette sélection.

Art. 6 - L'envoi dans les temps de ce matériel est une condition sine qua non pour être pris en compte pour la sélection. Les candidatures expédiées après le 8 septembre 2023 ne seront PLUS prises en considération pour la compétition.

Art. 7 - Les films seront présentés en première flamand. La participation à d'autres sélections avant la projection à Gand (sauf dans des festivals flamands) est autorisée. Films qui n'étaient pas encore présentés en Belgique seront toujours préférés.

2. Inscription

Art. 8 - L'inscription d'un court-métrage peut être faite par l'école et/ou l'étudiant/réalisateur du film.

Art. 9 - L'inscription en compétition sera confirmée par écrit par la direction du festival le 19 septembre 2023 au plus tard.

3. Présentation au festival

Art. 10 - Les films en compétition seront projetés au maximum trois fois dans la section *Official Selection – Belgian Cinema Today* du festival. Pour chaque projection supplémentaire, le comité organisateur demandera l'accord écrit du producteur.

Art. 11 - Pour les projections d'un court-métrage sélectionné, le réalisateur reçoit quatre cartes d'entrée. Des cartes d'entrée supplémentaires peuvent être achetées.

4. Prix pour le meilleur court-métrage belge d'étudiant.

Art. 12 - Le festival composera un jury professionnel international d'au moins trois membres.

Art. 13 - Cet jury devra se prononcer - en toute indépendance - sur le **Prix pour le Meilleur Court-métrage d'étudiant belge.** Ce prix comporte **une prime de € 5.000** en espèces pour le réalisateur du film gagnant.

Art. 14 - Les ex aequo ne sont pas possibles.

Art. 15 - Le metteur en scène introduit une créance correspondant au montant du prix, avec mention d'un compte bancaire.

Art. 16 - Les résultats seront communiqués le 23 octobre 2023 au plus tard.

Art. 17 - Le réalisateur du film gagnant recevra une invitation pour la cérémonie des prix.

Art. 18 - Le public (présent à la première officielle du programme) aura l'occasion de récompenser l'un des films avec **THE PACK Prix du Public.** Ce prix se compose d'un session post-production pour un prochain projet, avec une valeur de 6.500 euros.

5. Les copies

Art. 18 - La copie du film participant doit être déposée aux bureaux du Film Fest Gent le 4 octobre 2023 au plus tard. Le transport des copies vers et au départ du festival par un autre moyen que celui précisé ci-dessus est à la charge du producteur.

6. Validité de ce règlement

Art. 21 - Le règlement général s'applique également aux courts-métrages en compétition.

Art. 22 - Tout cas non prévu dans ce règlement sera tranché par le comité exécutif du festival qui motivera ses décisions à la demande du producteur.

Art. 23 - Ce règlement est rédigé en néerlandais et en français. Les réclamations éventuelles au sujet de ce règlement doivent nous parvenir par écrit.

Art. 24 - L'inscription d'un film implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAND
Leeuwstraat 40b - B9000 GENT
Tél. 32 (0)9 242 80 60 - Fax 32 (09) 221 90 74

Edition : 29.03.2023